

Monsieur Jean Baptiste Bergamo
Directeur Général Rail -SAB et SAT
Newrest France
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur,

Selon l'INSEE sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 3,4 % en novembre 2023, après +4,0 % en octobre. Cette baisse de l'inflation serait due au ralentissement sur un an des prix des services, de l'énergie et, dans une moindre mesure, des produits manufacturés et de l'alimentation.

Dans ce contexte inflationniste qui perdure depuis plus d'un an, notre organisation syndicale réaffirme plus que jamais l'urgence d'une augmentation générale des salaires de base face aux pertes de pouvoir d'achat subies.

Salaires et indemnités

- Augmentation de 6 % des salaires de base pour l'ensemble du personnel TGV et Intercités rétroactif au 1^{er} janvier 2023.
- Négociation d'un minimum d'intéressement garanti mensuel pour le personnel commercial.
- Négociation d'un paiement des heures de retard trains en fin d'année.
- Négociation sur la BP.
- Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- Forfait du prime petit-déjeuner à 2,5 MG.
- Augmentation du forfait taxi à 40 €.
- Augmentation des tickets restaurant à 11 €.
- Demande d'une prime pour les découchés longs (+ 10h).
- Demande d'une prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- Négociation d'une catégorie "Formateur".
- Prise en charge de 75% des frais de transports y compris forfait mobilité durable.
- Augmentation de 2% pour chaque échelon de la grille d'ancienneté et au-delà de la 20^{ème} année.
- Hausse de la prime d'assiduité de GDE et application à tout le périmètre et à toutes les catégories de salariés.
- Délai de route pour formation théorique : paiement d'une JA pour les salariés participants à la formation (Commerciaux stagiaires, Chefs de Bords ou Formateurs)

Conditions de travail

- Négociation pour la chambre de jour à 2 heures si canicule et grand froid.
- Plannings des commerciaux sur deux mois et chiffrage des lignes de planning pour une meilleure équité sur l'intéressement.
- Application des aménagements des plannings à partir de 30 ans d'ancienneté dans l'entreprise.
- 75% du temps de nuit pris en compte quand la nuitée est inférieure à 8 heures.
- Négociation d'un accord sur le télétravail au volontariat.
- Demande de places de parking sur l'ensemble des sites du périmètre.
- Plan Senior applicable aux Adjointes UO et administratifs selon volontariat.
- Application du plan senior pour les salariés en aménagement de planning.



- RTT : compensation en RTT pour les salariés à temps partiel (administratifs postés ou non postés, cadres intégrés) au prorata des heures contractuelles.
- Application de la grille administrative : passage à l'échelon supérieur pour tout le personnel concerné.
- Accès au temps partiel choisi pour le personnel administratif et cadres y compris les cadres intégrés.
- Création d'un Compte professionnel de prévention pour les salariés d'Intercités Nuit.
- Temps partiel rémunéré en temps plein à partir de 55 ans.
- Précision sur la règle de pose de retard train sur des trains avec FS sur le deuxième jour.

Social

- Carence maladie à 1 jour pour un arrêt maladie.
- Subrogation.
- Négociation d'un compte épargne temps.
- Prise en charge de la Mutuelle à 100% par l'entreprise.
- Prévoyance maladie pour les catégories Employés et Maîtrises.
- Prise en charge d'une journée de formation sur la retraite pour tous les salariés de 59 ans et plus.
- Présentation du programme Transportez Vous Bien de la CARCEPT Prévoyance sur une journée de formation.
- Embauches de CDI sur 2024.

Nous vous demandons que notre convention collective nationale de la restauration ferroviaire (CCNRF) soit rattachée à celle de la branche ferroviaire.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations.

Pour Force Ouvrière
La déléguée syndicale centrale



Copie : Madame Laurence VILLEMINOT, DRH Newrest Wagons-Lits

